

La confiance peut sauver l'avenir



EDITION 2019



Livret d'accueil

MECS

Bienvenue

Bonjour,

Vous venez d'être admis à la Maison d'Enfants à Caractère Social (M.E.C.S) Jean-Marie Vianney des Apprentis d'Auteuil et l'ensemble du personnel vous souhaite la bienvenue. Vous n'avez peut-être pas tout à fait choisi d'y venir, mais pour construire votre avenir, il est nécessaire que vous puissiez bien investir votre séjour. Nous sommes là pour vous y aider. Nous allons définir ensemble, vous et votre famille, des objectifs pour progresser et vous permettre d'aborder l'avenir dans les meilleures conditions possibles. C'est votre projet personnalisé. Vous pouvez être assuré que durant votre séjour, les adultes seront à l'écoute de vos besoins et s'efforceront d'adapter votre parcours à votre situation et à vos objectifs.

Ce livret d'accueil vous informera ainsi que votre famille sur le fonctionnement de l'établissement. Vous trouverez également un énoncé de vos droits et de vos devoirs afin que tous les jeunes et les adultes puissent bien vivre ensemble, se respecter et être respectés, et participer à la vie de la Maison d'Enfants.

En complément de ce livret d'accueil, vous recevrez la synthèse du projet d'établissement, le règlement de fonctionnement et la charte des droits et libertés des personnes accueillies. Ces textes réglementaires prévus par la loi sont importants. Avec votre famille, nous vous invitons à en faire une lecture attentive. N'hésitez pas à nous interpeller pour des explications sur ces différents documents.

M. JF Hartenberger
Directeur MECS-FJT



Le nom de l'établissement



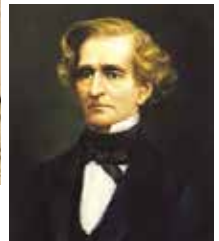
Jean-Marie Baptiste Vianney, dit le Curé d'Ars est né le 8 mai 1786 à Dardilly, dans une famille de cultivateurs près de Lyon, et mort le 4 août 1859 à Ars-sur-Formans. Très engagé auprès des villageois, il se donna sans compter à ceux qui venaient à lui leur montrant la bonté de Dieu et sa miséricorde inépuisable. Il fut prêtre de la paroisse d'Ars pendant 41 ans.

Le village de la Côte Saint-André

La Côte-Saint-André est située dans le département de l'Isère et la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est la capitale de la Bièvre. Elle est peuplée de 5 000 habitants. Elle se situe à mi-chemin entre Lyon et Grenoble. Parmi ses illustres habitants on peut citer **Johan Barthold Jongkind** (peintre hollandais) qui a habité à la Côte-Saint-André en 1878 pour y



mener une existence paisible jusqu'à la fin de ses jours. Il laissera beaucoup d'aquarelles.



Hector Berlioz compositeur français, naît en 1803 à La Côte-Saint-André, et mort en 1869 à Paris. Un festival de musique symphonique lui est consacré tous les ans à la fin du mois d'août à La Côte Saint-André.

Il y a aussi de nombreux monuments, notamment le Château Louis XI, et Le Palais du Chocolat situés sur les hauteurs de la ville. L'Église Saint-André (Romane), au coeur de la ville, fait perdurer cet esprit de vieux village. Vous y trouverez également les Halles datant du XI^e siècle.

L'histoire de l'établissement



1902 : Création du Petit Séminaire.

1905 : Transformation du bâtiment en caserne militaire

1914-20 : Transformation en Hôpital complémentaire n°32. 16 000 soldats y sont soignés et devient le 1er sanatorium militaire de France.

1929 : Ouverture par le département de l'Orphelinat Départemental. 500 pupilles sont accueillis. L'Abbé Pierre est nommé aumônier du Foyer.

1969 : Fermeture du l'Orphelinat Départemental

1987 : La fondation des Apprentis d'Auteuil s'installe. Création d'un internat éducatif de 120 places pour des jeunes de 12 à 18 ans dont 60 accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance.

1988 : Création d'un foyer de jeunes travailleurs de 80 places.

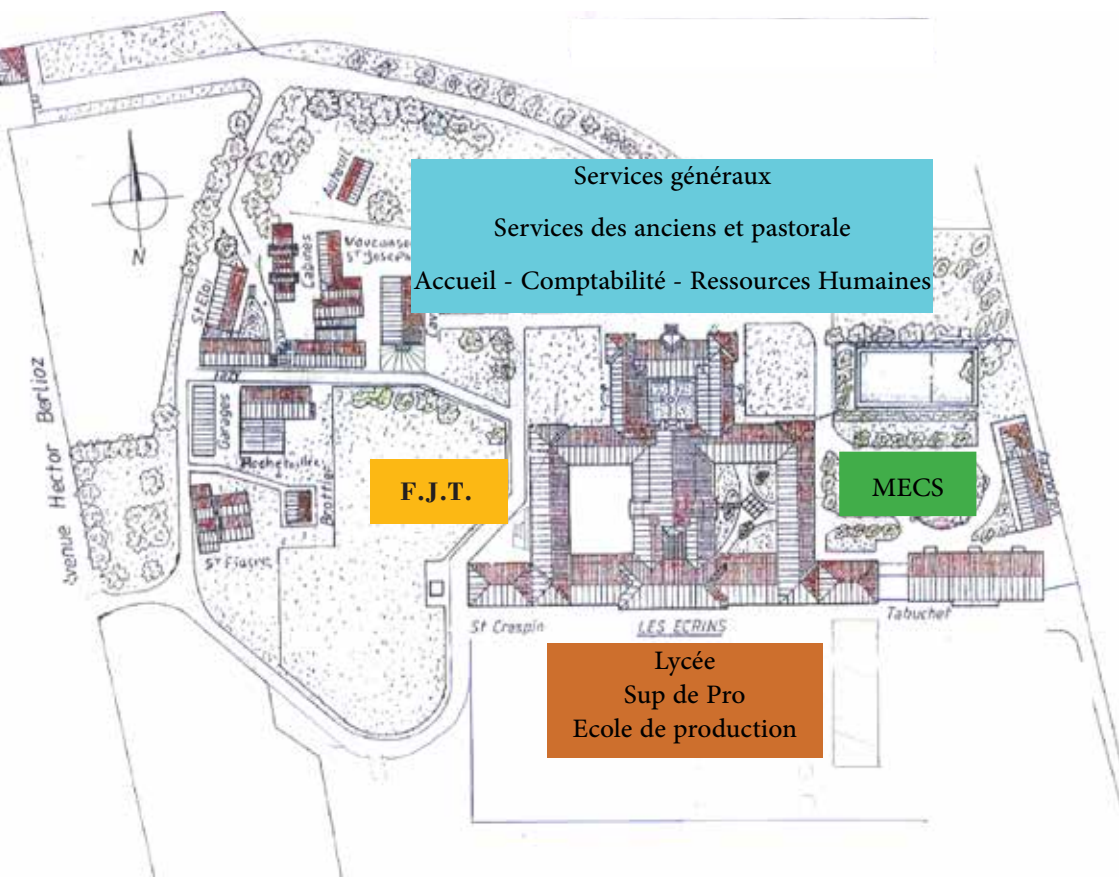
2015 : Réorganisation de l'offre de service par la fermeture du collège et de l'Internat Scolaire Educatif.

2018 : Direction commune de la MECS et du FJT afin d'offrir une plus grande fluidité des parcours avec une capacité d'accueil de 140 jeunes de 12 à 35 ans.

C'est quoi une M.E.C.S

La Maison d'Enfants à Caractère Social (M.E.C.S) est un établissement classé dans le champ des institutions sociales et médico-sociales, régi par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. La M.E.C.S est habilitée, par l'Aide Sociale à l'Enfance et par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, à recevoir des jeunes dans le cadre de la Protection de l'Enfance sous couvert de mesures administratives ou judiciaires au titre des articles 375 à 375-8 du code civil. L'établissement est financé sur la base d'un prix de journée arrêté par le Conseil Départemental conjointement avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse. La M.E.C.S peut accueillir 60 jeunes de 12 à 18 ans.

Les établissements et services à JMV



Votre parcours personnalisé

Suivi de votre parcours

Un éducateur référent est chargé de votre suivi au quotidien. Il sera votre interlocuteur. Il travaille au sein d'une équipe encadrée par un chef de service en lien avec votre famille ou votre représentant légal, les partenaires sociaux et le juge des enfants. Des rencontres sont régulièrement organisées avec vous, pour faire le point sur les objectifs définis dans le Projet pour l'Enfant et le Document Individuel de Prise en Charge. Tout au long de votre parcours avec votre éducateur, vous vérifierez les objectifs et les moyens définis sur un document appelé Parcours Personnalisé.

En cours d'année une réunion dite de « synthèse » est organisée avec vous, vos parents ou votre représentant légal pour déterminer les orientations de l'année suivante. Le compte-rendu sera communiqué à l'Aide Sociale à l'Enfance et au juge des enfants. Durant votre séjour, votre famille ou votre représentant légal est régulièrement informé de la vie de l'établissement (les vacances, les événements particuliers) et de l'évolution de votre séjour. Votre famille ou votre représentant légal sont associés aux réflexions et démarches vous concernant, dans la limite du cadre fixé par l'ASE ou le juge des enfants et du règlement de fonctionnement de l'établissement.



Vie quotidienne

Les repas

En semaine une maîtresse de maison prépare les repas et le week-end les éducateurs. Vous êtes invité à participer à leur préparation. Le petit-déjeuner, le dîner sont servis sur le lieu de vie. Le déjeuner en fonction de la scolarité.



Votre Chambre



Elle constitue votre espace personnel sous la responsabilité des éducateurs. Les chambres sont individuelles et équipées des commodités (WC, salle d'eau). Vous êtes responsable de sa bonne tenue et de sa décoration dans la limite du respect des locaux et du règlement de fonctionnement. Les éducateurs vous aideront dans l'apprentissage de la gestion de votre linge, du rangement de votre chambre et de l'apprentissage de l'hygiène.

La nuit

Un surveillant assure votre sécurité dans le lieu de vie et un veilleur sur l'établissement en lien permanent avec la personne d'astreinte.

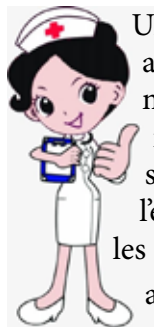


Votre scolarité

Elle est déterminée en fonction de votre projet personnel : soit au sein de l'établissement scolaire Jean-Marie Vianney, soit dans un établissement scolaire extérieur.



Votre suivi médical



Une visite médicale est organisée chaque année au sein de l'établissement et effectuée par le médecin attaché à la MECS. L'établissement dispose d'une infirmerie et de personnel soignant. L'infirmière assure un suivi des soins si nécessaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. En cas d'urgence, le personnel soignant prend les dispositions nécessaires en concertation avec le directeur et avec votre famille ou votre représentant légal.

Vote suivi psychologique

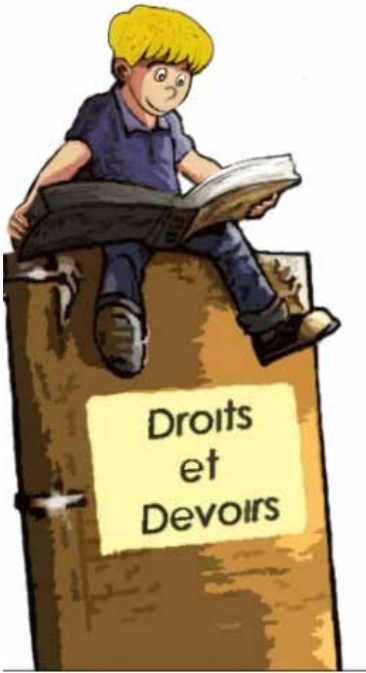
Après un bilan systématique de trois rendez-vous, vous aurez la possibilité de revoir la psychologue. Il est également possible pour votre famille de la rencontrer. Elle travaille en lien avec les équipes éducatives. Elle est tenue au secret professionnel, mais conformément à la législation, elle doit informer le directeur de la MECS ou les autorités en cas de situation grave mettant en danger ton intégrité physique et morale.



Week-end et vacances

Si vous restez le week-end, nous organisons un rythme adapté en fonction d'un programme établi (activités culturelles, de loisirs, chantier).

Vos Droits et devoirs



La M.E.C.S met en œuvre les moyens disponibles à la réalisation de sa mission éducative conformément au projet des Apprentis d'Auteuil, et assure la qualité de votre accueil. Elle s'attache à assumer cette mission éducative dans le respect de votre personne, de votre famille ou de votre représentant légal et en référence aux décisions administratives ou judiciaires de placement et des textes de lois. L'établissement met à votre disposition ses compétences et ses moyens en vue de votre épanouissement, de votre insertion sociale et professionnelle. Chaque membre du personnel de la MECS, dans le cadre de sa mission propre est garant de l'application et du règlement et du fonctionnement en concertation et sous l'autorité du directeur.

Votre participation à la vie de l'établissement

Vous pourrez vous présenter pour participer, si vous êtes élu, au Conseil de Vie Sociale. Ce conseil se réunit trois fois par an pour être consulté sur toutes les questions du fonctionnement de l'établissement.

Chaque semaine, vous vous retrouverez avec les autres jeunes et les éducateurs pour une réunion de régulation et d'organisation de la vie du foyer. Tous les deux mois, les délégués de foyer se réunissent pour aborder les questions d'organisation générale de l'établissement en présence du directeur et/ou son adjoint.

Vos représentants légaux

Pendant votre séjour les visites de votre famille se font dans les limites des décisions émises lors de votre accueil et en concertation avec les responsables de l'établissement. Vos parents ou vos représentants légaux sont associés aux différents étapes de votre suivi, à travers des entretiens programmés à l'initiative de la M.E.C.S ou de votre famille. Celle-ci ou votre représentant légal peuvent être invités à partager des temps forts de la vie de la M.E.C.S ou de votre foyer (fête de Noël, fête de fin d'année).



Accès aux documents de votre prise en charge

Vous pouvez, ou votre famille, accéder aux informations relatives à votre prise en charge au sein de la M.E.C.S : les informations et documents relevant de l'activité propre de l'établissement dans le cadre du parcours personnalisé du jeune. Les informations et documents émis par l'établissement en direction des personnes ou instances qui participent à votre suivi. Conformément à la charte des droits et libertés de la personne accueillie, l'accès à ces informations est accompagné par une personne désignée par le directeur. Le rôle de l'accompagnant est de faciliter la compréhension du dossier et d'apporter un soutien si nécessaire.

Assurances

Les Apprentis d'Auteuil ont souscrit des contrats d'assurance tels que : Responsabilité civile couvrant les dommages corporels, les dommages matériels et les dommages immatériels. Assurance multirisque. Assurance rapatriement lors de transfert en camp. **Toutefois, les biens personnels ne sont pas assurés en cas de vol dans l'établissement. A ce titre, il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur.**



Nous vous souhaitons un très bon séjour

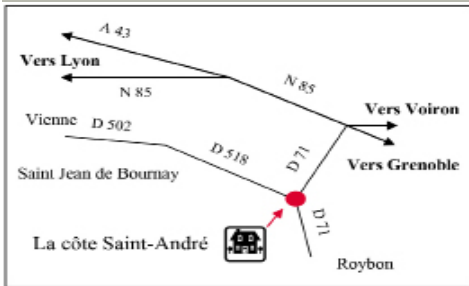


**Enfants en danger ?
Parents en difficulté ?**

Le mieux, c'est
d'en parler !

www.allo119.gouv.fr





Moyens d'accès

Voiture

- 50 km de Grenoble
- 60 km de Lyon

Train

- Gare de Bourgoin-Jallieu 30 mn

MECS

Jean-Marie Vianney

22, Avenue Hector Berlioz
38260 La Côte Saint-André

Tél : 04 74 20 82 70

<http://jeanmarievianney.apprentis-auteuil.org>



La confiance peut sauver l'avenir

